

« AU CŒUR DE L'ENGRENAGE »
MIEUX SE POSITIONNER FACE À CES HOMMES QUI SE
RETROUVENT AU CENTRE DES FRICTIONS ENTRE DES
RÉFÉRENTS SOCIO-CULTURELS, DES PRESSIONS FAMILIALES
ET LES TRANSFORMATIONS SOCIO-JUDICIAIRES.

Yves C. NANTEL, t.s.
Coordonnateur-intervenant
S.A.C. Service d'Aide aux Conjoints

Présentation pour le colloque CRIVIFF : *hommes-changement-violence* :

ENTRE LES SERVICES ET LES HOMMES : UN PONT À BÂTIR.

Tenu à Saint-Hyacinthe le 25 OCTOBRE 2002

INTRODUCTION

Cet atelier permet de faire une réflexion sur l'intervention auprès des hommes vers le changement et la non-violence. C'est aussi une occasion de faire le point après une quinzaine d'années d'intervention sociale auprès d'hommes anxieux, déstabilisés et confrontés à des pertes d'idéaux de vie. Les situations qui m'ont été présentées sont très variées : questionnement sur l'orientation sexuelle ou l'affirmation du lien paternel avec l'implication d'un conjoint de même sexe; démarche suite à des comportements de violence conjugale, parfois de harcèlement criminel jusqu'aux agressions subies lors de tentatives de meurtre; crises conjugales suite à des pertes physiques chroniques, des deuils d'enfants ou des triangulations; accusations de violence conjugale en contexte migratoire ou ethnoculturel; désorganisation suite à une rupture de couple et détresses psychologiques importantes allant malheureusement jusqu'à la mort par suicide pour quelques-uns d'entre eux.

Mon travail au Service d'aide aux conjoints (S.A.C.) a d'abord été de tenter de réunir sous une même appellation les hommes en rupture de couple, les conjoints violents et les hommes subissant de la violence conjugale, qui étaient les usagers de l'organisme. En 1989, la formulation « pour hommes en difficultés conjugales » m'a semblé appropriée.

Après toutes ces années, cette expression surprend toujours et demeure souvent incomprise : hommes en difficultés? ou conjoints violents? de quoi s'agit-il? Il semblerait que les références habituelles ne coïncident pas avec cette vision élargie ou n'introduisent pas les éléments de reconnaissance des réalités masculines au sein des relations conjugales, peu importe les types d'union. Le but premier de cette présentation sera donc de susciter une réflexion visant à clarifier une position intégrant les masculinités vers le changement et la non-violence conjugale.

J'aborderai quelques engrenages qui interagissent dans un mécanisme complexe se rapprochant à celui d'une montre et qui se manifestent dans la réalité masculine au sein des relations conjugales actuelles. Ces engrenages correspondent aux trois premiers chapitres de cet article. Le premier précise certains référents socio-culturels, le second identifie quelques malaises idéologiques vécus dans les couples, le troisième clarifie des contraintes socio-judiciaires, pour parvenir ensuite à cerner les hommes en difficultés conjugales au centre des engrenages. Enfin, je propose quelques orientations qui favorisent la participation et l'implication des hommes à la prévention de la violence.

1 - RÉFÉRENTS SOCIO-CULTURELS

Le processus de socialisation favorise le développement d'une identité en accord avec les caractéristiques attribuées aux genres et limitant l'expression de l'humanité autant des hommes que des femmes. La fabrication sociale des hommes possède ses prémisses, ses injonctions, son code de la masculinité et ses moyens de régulation permettant l'intégration de modèles sociaux.

1.1 - La coupure du lien.

Le texte publié dans la revue *Intervention* de juin 2002, « Les difficultés masculines et l'intervention sociale : une question de liens? » (Nantel et Gascon, 2002) tente de sensibiliser à l'importance fondamentale de la coupure du lien comme pivot central de l'apprentissage masculin. Ainsi, une identité masculine adulte bien intégrée se doit de maintenir et de

présenter une image d'indépendance et d'invulnérabilité. Le jeune garçon découvre l'obligation d'intégrer les règles de conduites et d'intérioriser les standards socio-culturels afin d'éviter l'humiliation et la honte. Il aura à faire preuve d'autonomie et savoir simultanément agir correctement face à la confusion et l'incertitude des attentes actuelles de son environnement. Il connaît habituellement les caractéristiques du modèle conservateur de l'homme fort, indépendant, immuable et celles du modèle nouveau de l'homme en questionnement, sensible et empathique aux autres. Les attitudes et les comportements masculins sont offerts dans une large possibilité mais ne peuvent répondre aux visions contradictoires. L'impression actuelle d'évoluer dans la confusion et les doubles contraintes favorise l'isolement et la solitude. De plus, les exigences de la masculinité imposent le développement de compétences à faire face à toutes situations et à tenir des rôles prescrits amenant à être un objet productif et utile pour l'entourage. La peur de l'échec devient une motivation à répondre aux impératifs demandés. Ainsi, le processus de socialisation est un moyen favorisant l'aliénation et l'intériorisation de l'autoaliénation pour maintenir une image d'invulnérabilité et d'indépendance.

1.2 - Valorisation dans AGIR, FAIRE et dans AVOIR

Les idéaux sociaux proposent de parvenir à développer un sentiment d'estime de soi et de valorisation personnelle en respectant les valeurs dominantes et en concordant avec les stéréotypes. L'homme est généralement reconnu pour ses Agirs et son savoir Faire couronnant ses succès et ses réussites. L'actualisation et le développement continu de compétences professionnelles permettent d'acquérir un Avoir procurant ainsi un statut social et une place enviable. Il doit démontrer sa capacité de fournir des efforts constants pour atteindre des idéaux personnels, tout en répondant aux vagues perpétuelles d'attentes selon la variété de ses rôles.

1.3 - Responsabilisation individuelle

La vision la plus défendue suggère que l'individu est l'unique instigateur de son intégration sociale et le seul maître de sa destinée, comme de son bonheur. La valorisation

actuelle de l'individualisme laisse entendre que le système économique et l'organisation actuelle du travail impliquent nécessairement la capacité de répondre à de plus en plus de compétitivité et à des exigences diversifiées. Chacun tente de trouver sa voie et se retrouve seul à tenter de trouver un sens à sa quête de bonheur. L'intériorisation des normes et des valeurs culturelles oriente les idéaux individuels vers une ascension dans l'échelle sociale.

1.4 - Acquisition de privilèges personnels

Le processus de socialisation favorise le maintien des normes sociales et encadre les relations au sein de la société. Les modèles masculins sont souvent proposés par l'entremise de rôles valorisés et nécessaires dans l'organisation du travail. Chacun peut tenter de correspondre à ces archétypes. Développer les attributs et les compétences requises devient souvent la direction de vie centrale et oriente les relations avec soi et les autres. Le pompier, l'athlète, le chef d'orchestre, le chercheur ou le concepteur possèdent leurs propres univers qui nécessitent tous un investissement d'efforts remarquables; toutefois leurs valeurs varient selon la reconnaissance de leur position sociale. La réussite dans l'accomplissement d'un rôle reconnu socialement apporte les privilèges accordés selon une échelle de valeurs basée sur une norme acceptée et prescrite à une époque définie.

Conséquemment, l'intégration, à son identité, des caractéristiques attribuées au genre masculin devrait permettre l'acquisition de privilèges personnels. Ceux-ci se présentent sous la forme d'une reconnaissance financière, d'un statut particulier, d'un pouvoir décisionnel, d'un traitement respectable ou de tous autres avantages discrétionnaires.

À l'inverse, la difficulté ou le refus de développer une identité en accord avec les attentes du code de la masculinité risquent d'être associés à une position de marginalité liée à l'octroi de peu de privilège ou parfois à la répression judiciaire.

2 - MALAISES IDÉOLOGIQUES VÉCUS DANS LES COUPLES

L'évolution des relations conjugales au cours des dernières années est liée aux influences de divers facteurs tels la diffusion du savoir; l'éclatement des références religieuses, morales et familiales; les transformations apportées par le féminisme; la pauvreté, l'endettement et les contraintes financières conséquents à une consommation croissante et à une modification des règles du marché du travail; la révision des programmes de soutien financier de l'État ainsi que l'orientation des idéologies et des pratiques sociales vers une société de droit.

La famille a été reconnue comme la base de la société qui permet la transmission des valeurs et l'apprentissage de la démocratie. Le couple était autrefois réuni autour d'un vaste projet commun soit la survie familiale et l'éducation des enfants. Il semble qu'actuellement le projet de survie familiale et d'éducation des enfants demeure, des modifications s'opérant toutefois dans la relation conjugale. Le couple demeure un idéal pour favoriser un épanouissement personnel, une stabilité affective, sexuelle et financière ainsi que pour confirmer la réussite de l'intégration sociale et de la quête de bonheur. Cependant, les relations de couple sont inévitablement interpellées par les enjeux majeurs présents dans le contexte social. La dualisation des rapports conjugaux, la confrontation des modèles idéalisés et la méprise sur le partage de privilèges dits « familiaux » caractérisent fréquemment les discours présentant les réalités conjugales de notre époque.

2.1 - Dualisation des rapports conjugaux

Les relations conjugales connaissent depuis toujours des difficultés diverses, que ce soit face à des situations familiales complexes, des drames ou des crises de croissance. Des enjeux comme la reconnaissance, le pouvoir, la peur de l'intimité et les besoins de sécurité affective et financière viennent interagir et confronter la relation. Le couple semble être passé d'une position essentielle à la survie familiale à celle, plus contemporaine, d'un défi essentiel à la croissance personnelle. L'individualisme ambiant a possiblement trouvé refuge dans le lien conjugal, camouflé sous le masque du mieux-être personnel et de la défense de ses droits,

et ce sans égard à l'orientation sexuelle.

Ainsi, les rapports conjugaux s'effectuent de plus en plus sous un mode de dualisation : le pouvoir, le mieux-être, la liberté, le partage des responsabilités financières et des tâches, les choix de vie vers un projet futur sont souvent identifiés et débattus comme des négociations polarisées et des enjeux associés à des problèmes sociaux. La dualisation amène généralement à l'impasse dans la lutte des individualités pour défendre des intérêts, des perceptions, des désirs, des besoins et des quêtes de sens. La lutte conjugale s'effectue selon un éventail de moyens et d'armes correspondant généralement aux caractéristiques attribuées aux genres. L'intensité du combat varie et l'utilisation de la violence est socialement condamnée et dénoncée. La judiciarisation vise à assurer une meilleure protection aux victimes de violence ou d'agressions, sans considération du lien conjugal et selon une catégorisation de comportements équivalents à ceux qui se manifestent lors d'une agression entre des inconnus. Les coups, les gifles et tout comportement violent qu'un inconnu pourrait commettre envers un passant dans la rue sont retenus comme une preuve d'agression. Conséquemment, ce sont habituellement les manifestations conformes aux modèles masculins. La fréquence et la probabilité du potentiel d'agir selon ces catégories de comportements violents peuvent laisser place à des interprétations selon le genre.

Un mode relationnel conjugal caractérisé par une dualisation importante évolue dans un ensemble de contraintes, de doubles messages, d'aliénations et d'impasses qui génèrent repli sur soi et isolement. Une distance est souvent prise par l'homme pour se protéger et pour rendre la relation moins conflictuelle. Pour l'autre conjoint, cette position est interprétée et vécue comme tolérable, conciliante, désarmante ou même agressive. Pour l'homme, cette solitude engendre la peur, signifie rupture d'intimité et sera un échec qui valide la brisure du lien et son obligation de se conformer au standard d'invulnérabilité et d'indépendance. Le lien conjugal peut parfois se maintenir sous un rôle fonctionnel pour réaliser une stabilité pour les enfants, pour préserver un équilibre personnel, ce qui correspond curieusement aux buts du modèle de couple conservateur.

2.2 - Confrontation des modèles idéalisés

Par ailleurs, les influences qui ont nourri les idéaux conjugaux s'avèrent multiples et se superposent aux modèles proposés ou intégrés. La complémentarité des rôles et des compétences personnelles demeure souvent une référence involontaire et inconsciente. L'homme peut être vu comme une incarnation du mauvais et du Mal, rejoignant les visions mythiques du Diable et du méchant en opposition au Bien et à la bonté. À l'opposé, les représentations actuelles semblent proposer les qualités dites masculines comme nécessaires à la complémentarité des qualités dites féminines. Des idéologies développent des discours qui se heurtent et se confrontent. L'implication des hommes est souhaitée dans la sphère domestique et auprès des enfants, mais souvent sous la supervision de la responsable traditionnelle de cette sphère. Simultanément, le rôle de pourvoyeur est largement suscité dans une société de consommation où les enfants ont parfois l'allure et les exigences de la royauté.

De plus, des enjeux personnels viennent aussi modeler les visions idéalisées du couple comme lieu de croissance personnelle. La réparation de blessures semble être une source importante d'anxiété, de désarroi, de détresse et de conflits menant souvent à l'isolement. De même, le couple comme lieu privilégié de réconfort affectif et d'une infinie tendresse, ou comme lieu de complicité devant l'adversité et d'assouvissement des élans perpétuels de plaisirs réciproques, rencontre rapidement des limites et des désillusions.

2.3 - Méprise sur le partage des privilèges dits familiaux

Le processus de socialisation développe des attributs selon les genres et encadre les relations au sein de la société. Les relations conjugales favorisent l'accomplissement personnel vers la formation d'un projet nommé : famille. Celle-ci est toujours identifiée comme la base de la société et propose un engagement mutuel autour de l'éducation des enfants et de la survie financière de la famille.

Ainsi, la réussite de l'accomplissement de ce rôle hautement reconnu apporte des

privilèges qui sont accordés selon une échelle de valeurs basée sur une norme acceptée socialement. À l'inverse, l'échec à tenir ce rôle fondamental risque d'assigner une image de déviant, de réduire les privilèges consentis ou de justifier l'imposition d'une répression judiciaire. Conséquemment, il semble commun de chercher à identifier l'acteur de l'échec conjugal afin de préciser le partage de responsabilité ou la culpabilité. C'est ce que semblent croire de nombreux hommes qui viennent consulter suite à une rupture conjugale. Mais il y a méprise sur le partage des privilèges dits familiaux car ils ne sont pas divisés selon cette logique de condamnation face à l'échec du projet conjugal mais sur l'engagement irréductible aux obligations familiales. Le parent assurant majoritairement la responsabilité de la garde, des soins et de l'éducation des enfants se doit de bénéficier de la répartition des privilèges afin de maintenir une qualité et un niveau de vie pour assumer le projet d'apprentissage et d'éducation des enfants à la société. L'autre parent est plutôt chargé de maintenir la survie financière de la famille. Cette dernière responsabilité revient généralement et très souvent à l'homme qui se voit contraint au rôle de pourvoyeur principal pour sa famille, malgré des tentatives de rapprochement avec les enfants et des efforts pour demeurer présent auprès d'eux en refusant l'éventualité d'un divorce. Il doit, à titre personnel, céder ses privilèges pour ceux dits familiaux; en accord avec le modèle conservateur pourtant souvent dénoncé et proscrit dans la relation conjugale et familiale. Il n'y a plus de passé et il n'y a plus d'avenir. Le devoir de l'homme est de maintenir et de poursuivre la croissance du niveau de vie des membres de sa famille, quitte à réduire sa propre qualité de vie qui varie selon son statut social et ses capacités financières.

Suite à une rupture, les jugements viennent officialiser les devoirs et les obligations prescrits par la société. Le non-respect des ordonnances demeure habituellement sous silence car les démarches judiciaires représentent, pour celui assurant la survie financière, un investissement important et parfois continu. De plus, la lutte juridique peut devenir un argument pour négocier les rencontres avec les enfants. La méprise sur les privilèges dits familiaux est un élément conflictuel important. De plus, tout bouleversement ou fluctuation des conditions de vie tel un changement d'orientation sexuelle, la perte d'emploi ou de statut professionnel, des problèmes de santé physique ou mentale est essentiellement perçu comme une menace visant à restreindre les droits et privilèges dits familiaux ou comme une

manœuvre pour accroître des privilèges personnels. Une telle situation provoque généralement mépris, humiliation, dénonciation publique et entraîne la mise en place de mesures juridiques coercitives pour sauvegarder la survie financière de la famille.

3 - CONTRAINTES SOCIO-JUDICIAIRES

Depuis une quinzaine d'années, des modifications législatives ont marqué l'évolution des moeurs au sein de la société. Peu à peu, les valeurs morales et religieuses deviennent secondaires tandis que la protection et la défense des droits occupent une place prioritaire. Une mutation importante s'effectue souvent sans que le citoyen ne parvienne à en saisir le sens, les orientations et les implications. Nous sommes plus que jamais dans une société de droit qui structure et encadre nos relations et nos façons de faire dans la vie courante. Au niveau des implications relationnelles, plusieurs textes législatifs viennent embrasser le lien conjugal : le partage du patrimoine familial, la perception automatique des pensions alimentaires, la médiation familiale, l'usage de la résidence familiale, le harcèlement criminel, les lois en matière de violence conjugale, de violence sexuelle ou de protection des enfants, la reconnaissance des conjoints de même sexe, la divulgation des renseignements confidentiels, etc.

De plus, il est devenu fréquent d'impliquer un acteur représentant le respect de l'ordre et la défense de droit au sein du couple. Un membre de la belle-famille, une intervenante, un thérapeute, un avocat ou un policier occupe souvent la place du troisième acteur du couple. Une triangulation plus ou moins institutionnalisée s'opère et un jeu d'alliances parvient à créer un déséquilibre qui ne peut se conclure que par l'isolement ou la contrainte pour un des membres du couple. La mythologie sociale suggère que le pouvoir appartient à l'homme et que l'alliance se doit de défendre la personne la plus démunie. Dans la vision sociale conservatrice, la complémentarité des sexes attribue le pouvoir de la sphère domestique à la femme qui se dévoue à sa famille. Elle est la personne qui développe les connaissances et les compétences pour intervenir dans la dimension affective, émotive et relationnelle. Le conjoint s'actualise dans la sphère publique et professionnelle. La conjointe use de pouvoir affectif et d'influence alors que le conjoint profite du pouvoir financier et décisionnel. Cette image

mythique s'effrite rapidement lorsque nous la confrontons aux familles du Québec où l'homme s'épuisait bien souvent aux champs, à la mine, dans le bois ou à l'usine tandis que la femme gérait le maigre budget et coordonnait ses activités autour de ses nombreux enfants. L'homme bénéficie de peu de pouvoir décisionnel, autant dans le milieu du travail que dans la sphère publique ou domestique, et la femme administre souvent le budget et prend les décisions financières dans l'intérêt familial. L'implication de personnes ressources avait pour fonction d'accroître la pression venant de la famille ou de la communauté sur un conjoint déviant créant une situation problème inadmissible pour l'ensemble ou mettant en danger la survie de certains membres de la famille.

La triangulation actuelle, favorisée par l'implication de personnes ressources, repose aussi sur l'alliance autour d'une norme commune entre un membre de la famille et une personne extérieure. Elle est généralement perçue comme une imposition d'une vision d'un groupe restreint ne visant pas la survie ou le mieux-être de la famille mais promouvant plutôt l'accroissement d'un pouvoir personnel et le discrédit de toute autre vision. Le résultat semble être que face à une divergence ou à un désaccord majeur dans le couple, l'implication d'une tierce personne vient contraindre l'homme à l'isolement, au silence, au retrait ou au renoncement, sous la menace d'une intervention judiciaire pouvant agir comme troisième acteur pour résoudre le litige.

La mise en place de protocoles d'intervention rigides et systématiques en matière de violence conjugale semble favoriser le développement de cette croyance voulant que les représentants de l'ordre soient au service d'une idéologie condamnant sans jugement les hommes lors de conflits conjugaux. Le droit criminel s'est immiscé dans le couple et son processus d'application ne semble pas évaluer les implications douteuses, les effets pervers, les lourdes contraintes et les conséquences sévères d'une mesure si répressive. De plus, l'absence de moyens de révision ou de cessation des procédures, les délais très longs et les enchevêtrements de procédures finissent souvent par pénaliser avant que tout jugement soit prononcé. Quelquefois le conjoint se retrouve isolé, déstabilisé, jeté à la rue et parfois ruiné sans que l'on parvienne à établir de culpabilité pour un délit quelconque.

L'application des mesures contraignantes semble viser une intervention préventive qui s'applique largement et sans discernement. L'utilisation des mesures législatives démontre une tendance à vouloir dénoncer et prévenir la violence conjugale – somme toute, un objectif essentiel - mais qui, curieusement, pénalise en imposant parfois des conditions limitant les droits d'accès et de visite aux enfants avant même que le prévenu ne soit déclaré coupable ou non. Conséquemment, sans modifier les lois, plusieurs améliorations restent à apporter sur le plan des processus judiciaires et de l'exécution des lois. La médiation familiale est un pas permettant la participation et la collaboration des acteurs pour résoudre les litiges et ainsi éviter une escalade d'accusations criminelles lors de conflits conjugaux.

4 – LES HOMMES EN DIFFICULTÉS CONJUGALES AU CENTRE DES ENGRENAGES

Les mécanismes articulant les liens conjugaux sont complexes et composés de multiples variables. D'autres rouages que ceux abordés dans ce document sont aussi en action : les valeurs individuelles, l'origine ethnoculturelle, les traits psychologiques, la dynamique familiale, les conditions de vie, etc. Le but étant de susciter une réflexion visant à clarifier une position intégrant les masculinités, j'ai donc tenté de faire ressortir les particularités liées au vécu masculin et qui demeurent souvent dans l'ombre. Les difficultés conjugales chez les hommes sont largement conflictuelles mais à des niveaux d'intensité variable. Le couple et la famille demeurent des idéaux socio-culturels importants et représentent souvent pour l'homme le seul lieu de sécurité affective et de lien significatif. La crise majeure et la détérioration des situations conjugales amènent souvent le conjoint à consulter et à entreprendre une démarche d'aide. L'équipe de M. Dulac (1997) a d'ailleurs étudié le sujet de la demande d'aide des hommes et a présenté des pistes d'intervention intéressantes.

J'aimerais mettre en lumière quelques conséquences liées à ces trois engrenages spécifiques. D'abord, les référents socio-culturels et le processus de socialisation favorisent chez l'homme une perte de son identité, une dissociation de ses réalités émotives et corporelles ainsi qu'un isolement généralisé. Ce processus est aliénant et permet l'intégration des éléments assurant l'autoaliénation. Les enjeux idéologiques actuels tendent à renforcer

l'isolement et l'aliénation afin de promouvoir un changement. Cependant, les impasses suscitent impuissance, ressentiment et honte qui s'ajoutent aux pressions sans promouvoir de solution autre que le retrait, le silence et l'échec individualisé. Les contraintes socio-judiciaires deviennent un puissant moyen de régulation à des normes conservatrices qui suggère que l'homme est un déviant, un bourreau ou un criminel s'il ne respecte pas la norme rattachée à son rôle de bon père de famille laissant la sphère domestique à la volonté de la femme et assurant avec énergie la survie financière de sa famille qui connaît des besoins de consommation de plus en plus importants. L'homme se retrouve inmanquablement dans des paradoxes et dans des situations de tensions et de conflits qui se transforment en luttes aliénantes avec la participation d'un processus judiciaire et de procédures extrêmement longues et parfois dévastatrices pour l'ensemble de la famille.

Ainsi, les impasses de l'homme en difficultés conjugales sont multiples et se concluent par l'implication d'un acteur qui souvent valide et amplifie les pressions extérieures. Dans un tel contexte, il est prévisible que le potentiel de violence envers les autres et envers soi devienne très élevé. Les axes d'intervention les plus développés demeurent les interventions judiciaires visant à encadrer, punir et condamner la violence conjugale. Le conjoint est généralement disqualifié, perçu dans un rôle de criminel en puissance et ainsi tenu à l'écart de toute participation aux changements vers la prévention de la violence. Il n'est pas un acteur du changement mais reste plutôt confiné dans une position où des actions unilatérales viennent interagir sur sa réalité conjugale, sans qu'il n'ait droit de parole. À terme, il se retrouve bien souvent exclu de la famille et isolé.

Il apparaît que l'évolution des pratiques en matière de violence conjugale ait contribué à nourrir cette impasse vers un point de rupture et de dualisation extrême au cœur des relations conjugales. Les interventions en matière de violence conjugale ressemblent davantage à une destruction individuelle menant vers un effondrement social plutôt qu'à une participation à des alternatives collectives et à une implication sociale vers la non-violence. Il est opportun et urgent de présenter une issue qui propose une vision autre que la lutte, les stratégies aliénantes, le terrorisme relationnel et l'application excessive de procédures coercitives.

5 - ORIENTATION POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES HOMMES À LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

1. Reconnaître les besoins spécifiques qui résultent de la socialisation masculine (laquelle repose sur l'aliénation et l'isolement) et faciliter l'accès réel à des ressources d'aide.
2. Promouvoir une vision englobant les diverses masculinités et sensibiliser à la diversité des modèles masculins.
3. Développer pour les hommes en difficultés conjugales une structure de services intégrés multisectoriels et multidisciplinaires incluant des représentants du domaine judiciaire.
4. Revoir et corriger les limites et les impacts pervers des applications excessives et systématiques des protocoles d'intervention judiciaire en matière de violence conjugale et restreindre les applications dogmatiques.
5. Développer des services socio-juridiques pour hommes en difficultés conjugales qui considèrent l'acteur masculin comme un élément actif de renouveau et de changements sociaux tout en dénonçant l'utilisation de la violence.
6. Orienter les actions, les projets et les efforts de renouveau vers des relations de collaboration réelle et de reconnaissance mutuelle dans le but de créer une société sans violence.
7. Promouvoir un positionnement unificateur, au-delà des visions stéréotypées, des dogmes et des idéologies dualisantes et aliénantes, pour la réalisation de réelles collaborations aux niveaux individuel, conjugal, professionnel et institutionnel qui favorisent le développement de solidarités communautaires, collectives et sociales.

Conclusion

Il apparaît qu'un lourd processus de régulation sociale, spécifique à la condition des hommes, s'actualise et se répercute dans leurs réalités individuelles, conjugales et dans leurs rapports socio-juridiques. Ce mécanisme de régulation est formé de plusieurs engrenages idéologiques, d'injonctions et de contraintes qui s'orientent tous vers l'aliénation individuelle et l'isolement.

La position jusqu'ici maintenue semble développer des visions sectorisées et cloisonnées, sans parvenir à solutionner efficacement les difficultés pour les conjoints. Les actions amplifient couramment l'aliénation et la coercition en souhaitant favoriser un changement individuel. Rarement un individu a-t-il rencontré autant de disqualification et de pressions conjugales et sociales. Les hommes en difficultés conjugales ne sont pas victimes mais sujets d'une vaste opération d'aliénation et d'isolement qui se superpose aux paradoxes de la socialisation. L'enchevêtrement des contraintes du processus et le recours général aux triangulations génèrent une pression néfaste sur l'individu sans apporter de direction pour le mieux-être de l'ensemble.

Il semble urgent de proposer une position unificatrice, déssectorisée et orientée vers le changement social. La situation actuelle se dirige vers un éclatement. La violence envers soi et les autres demeurent des problématiques majeures et certains groupes de défense promeuvent, face à la montée d'impasses, un retour à l'équilibre social connu et conservateur. La situation de tensions est pourtant propice à des changements sociaux et des orientations novatrices. La destruction individuelle ne peut se poursuivre dans l'indifférence. Une position sociale devra orienter la mobilisation. Les luttes individuelles et conjugales mènent à un renforcement du conservatisme. Il serait urgent de choisir une implication réelle de tous les membres de la société pour une collaboration participative vers la non-violence.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Nantel, Y.C. et Gascon, E. (2002). Les difficultés masculines et l'intervention sociale : une question de liens? *Intervention*, 116, 103-111.
- Dulac, G. (1997). *Les demandes d'aide des hommes*. Montréal : Centre d'études appliquées sur la famille (AIDRAH), Université McGill.